



HAL
open science

**François Césaire de Mahy, un parlementaire réunionnais
de premier plan sous la III^e République le modèle d'une
élite à la recherche de solutions extérieures aux
problèmes de l'île**

Daniel Varga

► **To cite this version:**

Daniel Varga. François Césaire de Mahy, un parlementaire réunionnais de premier plan sous la III^e République le modèle d'une élite à la recherche de solutions extérieures aux problèmes de l'île. *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, Elites dans les pays de l'Indianocéanie (XVIII^e-XX^e siècles), 13, pp.387-400. hal-03271042

HAL Id: hal-03271042

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271042v1>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

François Césaire de Mahy, un parlementaire réunionnais de premier plan sous la III^e République le modèle d'une élite à la recherche de solutions extérieures aux problèmes de l'île

Daniel Varga

Professeur d'histoire en CPGE Lettres et HEC
Lycées Leconte Delisle et Bellepierre, Saint Denis
CRESOI – OIES

Parlementaire républicain, François de Mahy, né à Saint-Pierre, est l'une des grandes figures de la vie politique et parlementaire de la III^e République. Médecin, il symbolise l'accès aux responsabilités politiques de la bourgeoisie en métropole comme à La Réunion au XIX^e siècle. Il fut pendant 36 ans le principal représentant et défenseur de La Réunion à Paris.

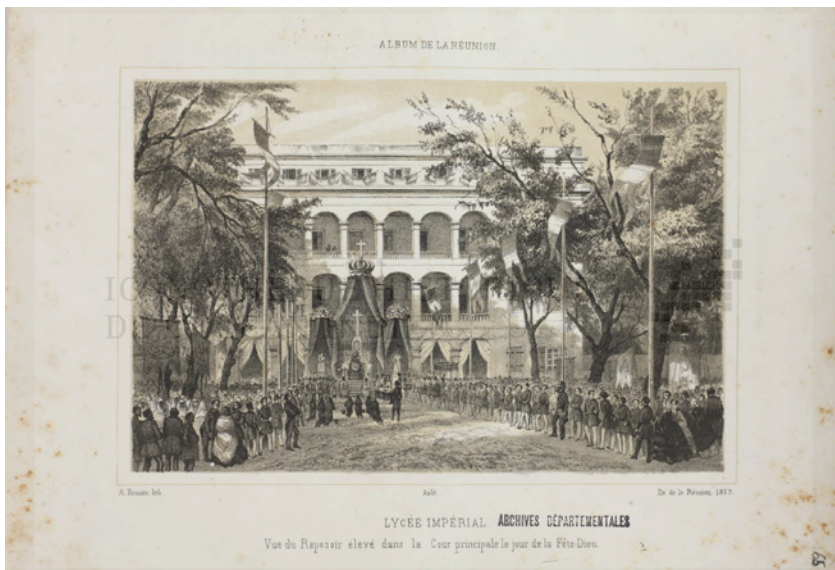
François de Mahy a été un homme d'influence non seulement à La Réunion, mais aussi en métropole. Il y exerça de hautes fonctions, dont celle de ministre. Son action fut particulièrement décisive dans la colonisation de Madagascar, qu'il voulut ouvrir aux intérêts de son île. Il s'agit dans cette étude biographique de saisir l'importance des élites créoles non seulement à l'échelle locale et nationale, mais aussi dans l'expansion coloniale.

Le parcours d'un Créole de premier plan

François Césaire de Mahy est issu d'une grande famille de La Réunion. Né le 22 juillet 1830 à Saint-Pierre, il est le fils de Marie-Claude Le Coat De Kervéguen et de Césaire De Mahy, qui fut maire de Saint-Pierre en 1841. Son grand père, un sergent-major né à Bourges, est arrivé à La Réunion en 1792. Il épousa en 1794 Florence Dennemont, fille d'un capitaine de la milice de Bourbon, issu d'une vieille famille de la Réunion. En 1795 naquit François Césaire de Mahy, futur père du député. Il fut d'abord officier de la milice, puis receveur de l'enregistrement de 1819 à 1842. Il administra la commune de Saint-Pierre et fut conseiller colonial jusqu'en 1869, année de sa disparition. Il appartient ainsi aux classes dirigeantes de La Réunion. Il a été l'un des fondateurs de la loge maçonnique « La Bienfaisance » à Saint-Pierre, qui commença ses travaux en 1821. Le futur député commence ses études secondaires au Collège royal de Saint-Denis de La Réunion. Ce Collège royal a ouvert ses portes en janvier 1819. Il est le reflet d'une île qui doit s'affirmer par elle-même, depuis son détachement de l'Île de France⁹⁶¹. Se doter d'un établissement secondaire devient un enjeu essentiel pour l'élite créole. Il s'agit de former et d'assurer la formation de cadres nécessaires aux fonctions administratives et commerciales de Bourbon. Les effectifs varient entre 200 à

⁹⁶¹ Daniel Varga, « Du Collège royal au Lycée de Saint-Denis : former quelle élite au XIX^e siècle dans la capitale de l'île ? », *Revue Historique de l'Océan Indien* n° 11, 2014.

250 durant les années 1840, où François fréquente cet établissement. On dispose de peu d'informations sur cette période, mais il a dû être interne à cette date, à moins qu'il ait logé chez un des membres de la famille résidant sur Saint-Denis. Il rejoint à une date que nous ignorons le lycée Henri IV à Paris, ce qui symbolise son appartenance à l'élite de Bourbon. En 1848, avec des Créoles de Paris, il milite pour l'abolition de l'esclavage et signe la pétition des Créoles de La Réunion, promue par ses aînés, Lacaussade et Leconte de Lisle. Il poursuit ensuite des études de médecine à Paris. En 1855, il obtient son doctorat de médecine et se marie avec Valentine Ponchaud de Bottens, qui lui donnera deux filles. En 1857 le docteur François De Mahy revient à La Réunion, s'installe à Saint-Pierre, où il exerce sa profession de médecin, jusqu'en 1870.



Collège royal de Bourbon fréquenté par le jeune François de Mahy (Roussin)

Un idéal républicain

En 1862 est lancé le *Courrier de Saint-Pierre*, journal républicain, dont il devient le directeur politique. En 1870, il est un des fondateurs, à Saint-Pierre, d'une société ouvrière de secours mutuel exclusivement laïque. Ce représentant de la bourgeoisie aisée, anticléricale et franc-maçonne, a été républicain sous l'Empire et se préoccupe de problèmes sociaux. C'est aussi un homme de réseaux, lesquels le soutiendront durant ses années de députation alors qu'il n'est pas physiquement présent à La Réunion. Parmi ses soutiens, on trouve Auguste Vinson, Adrien Bellier et Lepervanche avec lequel de Mahy accomplissait des marches sportives dans les hauts. De retour à La Réunion, il participe aux travaux de la Loge de la Bienfaisance, où son

père et son oncle Denis de Kervéguen avaient œuvré. Cette loge attaque vigoureusement le clergé local, notamment le journal de l'évêché, *La Malle*. Son épouse était protestante, mais cela ne pose pas de problème dans le couple. En effet, de Mahy n'est pas antireligieux, mais hostile au clergé. Avec le temps, son anticléricalisme s'atténue, ce que confirme en 1881 son vote hostile à la suppression de l'ambassade française au Vatican. Deux mondes s'opposaient dans la colonie : celui des grands planteurs incarnant la figure du maître, souvent proches de l'Eglise traditionnelle, et celui des partisans de la grande nation libératrice qu'était la France, vécue comme proche des humbles et des esclaves. Les premiers étaient plutôt autonomistes et les seconds assimilationnistes.



François de Mahy, ANOM, 35 APC dossier 1, archives privées

Un député créole

Dès le 7 octobre 1870, François de Mahy dresse le bilan du régime alors que la nouvelle de la chute de l'empire n'est pas encore connue : « Ce qui vient de se passer en France et ce qui s'est passé pendant vingt ans dans la colonie dont les mœurs gouvernementales et administratives sont calquées sur celle de la métropole, démontre que ce n'est pas le système monarchique qui peut assurer aux gens vivant du produit de leurs travaux, ces biens inestimables : la liberté, la paix, la prospérité industrielles, l'économie dans les dépenses publiques et le bon emploi de l'impôt »⁹⁶².

⁹⁶² *Courrier de Saint-Pierre*, 7 octobre 1870.

Ce n'est que le 2 novembre, avec l'arrivée de *L'Ermine* dans la rade de Saint-Denis, que la mise en place de la République est connue. Il va falloir élire deux représentants à l'assemblée, pour répondre au décret du gouvernement de Défense nationale mis en place. De Mahy et de Laserve, représentants de la tendance républicaine modérée, sont élus le 20 novembre 1870. Sur 31 000 électeurs inscrits, 55 % ne prennent pas part au vote. *La Malle* en profite pour remettre en cause la légitimité de l'élection, mais sans conséquence. En métropole, les élections annoncées ont finalement été reportées en raison de l'état de siège. Mais La Réunion n'a pas été informée de ce changement. De Mahy et La Serve embarquent mi-décembre pour la métropole afin de siéger dans une assemblée qui n'existe toujours pas.

Département de la Réunion. Arrêté
à la séance
du 2 Mars 1876.
MODÈLE N° 2.

Arrondissement de la Réunion.

Circoscription.

COMPRIANT
Les cantons de *S. Denis, S. Suzanne, S. André,
S. Benoît, S. Paul, S. Loup, S. Louis,
S. Pierre et S. Joseph.*

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Élu le *9 Avril* 1876

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits dans la circonscription...	<i>34 959</i>
Nombre des votants	<i>11 179</i>
Nombre des suffrages exprimés	<i>11 164</i>

Nom : *de Mahy*
Prénoms : *François Étienne*
Qualification, profession, etc. : *Docteur en Médecine, Ancien Député*
Date de la naissance : *6. 22 Juillet 1818 à Paris (France)*

Nombre des suffrages obtenus

11 075

Election de François de Mahy comme député en 1876
François de Mahy, ANOM, 35 APC dossier 1, archives privées

La question coloniale au cœur des préoccupations de François de Mahy

Lorsque la France relance sa politique coloniale au XIX^e siècle, La Réunion lui apporte tout son soutien. C'est vrai pour Madagascar, mais aussi pour l'Indochine. Les planteurs et commerçants de La Réunion ne veulent pas rester à l'écart de cette ouverture. Charles Desbassayns avait envoyé dès 1859 Hyppolite Dizac pour y étudier les possibilités d'engagement de main-d'œuvre et d'achat de riz. Il est recommandé par le Gouverneur de La Réunion, l'amiral Darricau, à son collègue de Cochinchine, l'amiral Rigault

de Genouilly, qui commande l'expédition française en mer de Chine. C'est la première colonie à manifester son intérêt pour la conquête de la Cochinchine⁹⁶³. De Mahy s'inscrit ainsi dans la tradition de la colonie colonisatrice. Il appartient à ce parti informel qu'on appelle le Parti colonial⁹⁶⁴.

En tant que député, il défend les projets de développement de son île, notamment le chemin de fer et le port de la Rivière des Galets, projet lancé en 1877. Cela ne va pas de soi, car ce projet condamne le développement du port de Saint-Pierre, sa ville natale. Cette prise de position suscite d'ailleurs des réactions hostiles. Mais il affirme privilégier l'intérêt insulaire avant l'intérêt local : « L'homme privé que je suis doit s'effacer devant l'homme public ».

Il vote contre la création du ministère des Colonies en 1894, car pour lui c'était retarder l'assimilation de La Réunion à la France. De plus, il avait noué de nombreuses amitiés au sein du Ministère de la Marine et des colonies. Il aurait préféré le *statu quo* afin de maintenir ses contacts au service de la défense de son île. C'est aussi un trait du député : il est un homme de réseaux, qu'il tisse patiemment et qu'il met au service de ses idées. La loi de finances d'avril 1900 sur l'autonomie financière des colonies diminue fortement les aides de la métropole. L'élu se bat contre cette loi, mais elle est adoptée. Cela illustre aussi les limites du député d'un territoire éloigné qui n'apparaît pas au cœur des préoccupations coloniales de la France.

La question de la main-d'œuvre est un sujet central à La Réunion. Après l'abolition de l'esclavage, La Réunion a introduit des travailleurs engagés pour travailler dans les grandes plantations et usines sucrières⁹⁶⁵. Mais si les planteurs insistent pour l'introduction de nouveaux contingents de travailleurs, François de Mahy ne partage pas leur analyse. Le député pense qu'il faut d'abord privilégier la main-d'œuvre locale, qui souffre de misère. Il s'oppose ainsi régulièrement à l'introduction de la main-d'œuvre étrangère. Pour de Mahy, le clergé, l'administration et les grands planteurs, étaient des obstacles à la modernisation de l'île. La solution pour lui passait par l'alignement de La Réunion sur les départements français.

La question malgache

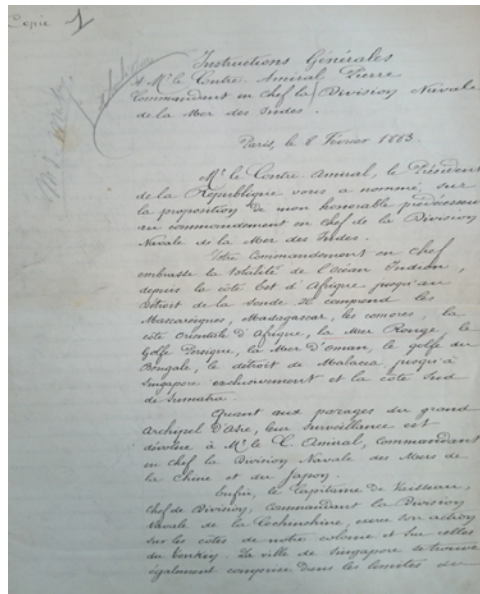
Créole, François de Mahy est un assimilationniste convaincu. La Réunion, c'est la France et à ce titre elle doit aussi participer à l'aventure coloniale de la métropole. En 1882, il est vice-président de la commission de surveillance de l'Exposition Coloniale. Là encore, ses fonctions parlementaires sont mises au service de ce qu'il estime les intérêts de son île.

⁹⁶³ ANOM (Archives nationales d'outre-mer, Aix en Provence), FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre du Gouverneur Darricau à l'amiral Rigault de Genouilly, le 6 septembre 1859.

⁹⁶⁴ Raymond F. Betts, *Assimilation and Association in French Colonial Theory, 1890-1914*. New York: Columbia University Press, 1961 (rééd. 2005).

⁹⁶⁵ Daniel Varga "Les Vietnamiens à la Réunion, de la déportation à l'émigration volontaire (1859-1910)", *Revue Outre-Mers*, N° 374-375, 1er semestre 2012.

Madagascar est pour lui une priorité. Il s'agit de combattre la misère à la fois dans son pays, mais aussi en France. Selon lui, la misère sociale peut être source de chaos. Il faut donc prévenir ces tensions sociales en faisant des colonies une solution aux difficultés des territoires français. Dans cette logique coloniale, de Mahy manifeste une constante anglophobie, qu'il a sans doute héritée de son héritage créole. L'Anglais est celui qui a ravi l'île sœur. Il dénonce ainsi les manœuvres des sociétés missionnaires anglaises. Les Créoles de La Réunion demandent à leur député de soutenir l'œuvre coloniale de la France, notamment à destination de Madagascar. A l'Assemblée nationale, il anime le comité Duplex, qui regroupe les députés favorables à la colonisation. Il joue un rôle déterminant dans la colonisation de Madagascar. Du 29 janvier au 21 février 1883, en moins d'un mois, il est, par intérim, ministre de la marine et des colonies. Il saisit cette occasion pour lancer une expédition contre la Grande Île. Il souhaite que le nord de l'île passe sous le contrôle français. Un bataillon de volontaires créoles est levé en 1883 sous la direction de Georges Richard. C'est un effectif de 300 Créoles qui arrive à Tamatave au début de 1884. Richard est nommé lieutenant des volontaires. Il est élu maire de Saint-Denis en 1893 et participe à la mobilisation d'un nouveau corps de volontaires en 1895.



Instructions données par le ministre F. de Mahy au contre-amiral Pierre ANOM, 35 APC dossier 1, archives privées François de Mahy

Le 8 février 1883, le ministre par intérim écrit au contre-amiral Pierre, commandant en chef de la division navale de la mer des Indes. Il lui enjoint de faire naviguer ses navires autour de Madagascar pour y montrer la volonté

française de défendre ses intérêts sur place. Mais le ministère Fallières, auquel appartient de Mahy, tombe. Jules Ferry, nouveau Président du Conseil, est moins empressé de coloniser Madagascar. Il blâme l'amiral Pierre et présente des excuses aux Anglais avec qui il ne veut pas se fâcher. Le député de La Réunion fait pression au Parlement pour que cette expédition se poursuive. Les crédits sont finalement votés pour poursuivre l'opération, mais cela se fait sans grands résultats sur le terrain.

Le 25 juillet 1885, François de Mahy prend la parole à l'Assemblée, suite au désastre du Tonkin qui est reproché à Jules Ferry. Il profite de son intervention pour poursuivre son *lobbying* en faveur de la colonisation de Madagascar⁹⁶⁶. A la tribune, il appelle à réorienter des flux d'émigration vers les colonies : « Un grand nombre de Français quittent chaque année la France et se dispersent dans le monde entier. La plupart périssent misérablement. Parmi les 5 à 6000 qui font la déclaration officielle de leur exode, une partie s'en vont [sic] dans l'Amérique du sud, à La Plata. Que de forces vives ainsi gaspillées, qu'il est d'un intérêt suprême, d'un intérêt urgent pour la France, de recueillir précieusement, sans tarder davantage. Perte pour la France, alors que si on orientait ces flux vers les colonies, ils seraient alors utiles à la métropole ». Il applique sa logique notamment à Madagascar. Il décrit à la Tribune Madagascar comme un territoire offrant de nombreux avantages à la métropole : ports, abris, pêcheries, ressources, cuivre, houille, fer, bois, matériaux de construction. Avec une position stratégique incomparable, elle est nécessaire à la France pour la sauvegarde de ses possessions et de ses intérêts dans l'Extrême-Orient et dans l'hémisphère austral : « Là vous avez une terre nourricière qui commande et alimente toutes les îles et toute la navigation de cette partie de l'océan Indien... Là nous avons l'espace, et aucun voisin pour nous inquiéter ou nous gêner. Le pays n'a que trois millions d'habitants divisés en tribus distinctes, dispersées sur un territoire aussi beau, aussi grand que la France, et dont la majeure partie est absolument vide d'habitants ».

Le député n'entend pas seulement décrire les avantages de la Grande Île. Homme d'action, il entend aussi montrer la voie à suivre. D'abord définir l'adversaire à combattre : « Une seule de ces tribus nous est hostile, ou pour mieux dire, le gouvernement d'une seule tribu. Toutes les autres tribus se réclament de notre souveraineté par des traités nombreux... Là nous pouvons nous étendre et diriger un salubre courant d'immigration française, sans risquer de léser les droits individuels ni les intérêts des indigènes, car l'espace ne manque pas ».

S'il faut combattre la monarchie hova, il dénonce un autre adversaire, les Anglais. Si la France ne s'empare pas de Madagascar, nos adversaires le feront. Il fait pression sur le gouvernement pour maintenir la France à Madagascar, ce qui est compliqué en 1885 lorsque l'expédition du Tonkin menace la présence française à Madagascar. Il suscite l'organisation d'une

⁹⁶⁶ ANOM, 35 APC dossier 1, archives privées, François de Mahy, Discours de François de Mahy, 25 juillet 1885, brochure tirée à part.

troupe de francs-créoles pour aller combattre à Madagascar et s'emparer de Tamatave. Là encore, il utilise ses réseaux à Bourbon pour que l'opération se déroule le plus rapidement possible. Mahy espère que cette expédition militaire permette l'assimilation complète de La Réunion à la France, faisant des Créoles des citoyens à part entière. A l'occasion des élections législatives, le député sortant vient faire campagne à La Réunion en septembre 1885. Il se rend à Madagascar avec le député Dureau de Vaulcomte. Ils arrivent à Tamatave le 18 octobre 1885 et font le tour des côtes malgaches. Ils en profitent pour rencontrer les volontaires créoles. Il en tire plus tard un livre de souvenir qui nous est très utile pour juger sa volonté du rattachement de Madagascar à la France.

Le 17 décembre 1885 est mis en place le protectorat français sur la Grande Île. De Mahy a sollicité le poste de résident à Madagascar, mais le quai d'Orsay préfère l'écartier au profit d'un personnage plus diplomate. Il s'agit d'avoir un interlocuteur moins intransigeant pour négocier avec la monarchie hova, dont le député créole est l'ennemi affirmé. Mais pour de Mahy, le protectorat ne suffit pas, d'autant que la monarchie merina entend en limiter les effets. Il fait campagne à l'Assemblée nationale pour passer à une colonisation pleine et entière. Il rejette le protectorat également car il permet à l'Angleterre de garder des avantages à Madagascar. Il poursuit son *lobbying* en métropole en faveur d'une colonisation complète de la Grande Île.

En 1890, la Grande-Bretagne reconnaît les droits de la France à Madagascar, dans le contexte du partage de l'Afrique entre puissances européennes. Le 5 août 1890, une convention franco-britannique est signée. En échange de la reconnaissance par la France du protectorat britannique sur Zanzibar, le Royaume-Uni fait de même pour le protectorat français sur Madagascar. La voie de la colonisation complète s'ouvre pour la France.

De Mahy s'oppose aux missionnaires protestants accusés d'être proches de monarchie hova et des intérêts anglais. Ce député républicain revient à une lecture nationaliste de la religion. Les protestants sont au service des Anglais, alors que les missionnaires catholiques défendent les intérêts de la France. C'est une vision simpliste, mais qui montre que de Mahy entend radicaliser la situation à Madagascar pour mieux la soumettre. Il défend la nomination du général Gallieni comme gouverneur général de Madagascar et non comme résident, ce qui est le titre dans les protectorats. Une nouvelle expédition est votée en 1895, après que l'Assemblée nationale, sous l'influence du député de La Réunion notamment, ait voté le budget. Mais une fois Madagascar devenue colonie, La Réunion ne s'en porte pas mieux. Les Créoles qui s'installent sur la Grande Île rencontrent de nombreuses difficultés pour mettre en valeur les terres. Beaucoup espéraient y obtenir des droits et des emplois. Ils se rendent vite insupportables au Gouverneur Gallieni⁹⁶⁷.

⁹⁶⁷ Daniel Varga, « Stiel, un agent recruteur sans peur mais pas sans reproche à Madagascar », *Tsingy* n° 15, 2013.

Colonisation contre la misère

Le député s'inscrit dans une longue lignée d'élus réunionnais considérant que le développement de La Réunion doit s'accompagner d'un exil de ses enfants les plus appauvris. Il y a une récurrence de cette idée dans son action politique. Revenons au discours de juillet 1885 à la Chambre. Il y affirme le soutien indéfectible de La Réunion à la métropole⁹⁶⁸ : « L'idée de séparation, de sécession, le désir d'indépendance, semblent naturels aux colonies de certains peuples, à tel point que la tendance finale, le but avoué, est la formation d'Etats nouveaux. Les deux Amériques en sont pleines et l'Australie y marche à grands pas. Dans les colonies françaises, de telles idées sont tenues pour criminelles, et abhorrées à l'égal de la trahison. La séparation d'avec la France, la perte de notre nationalité, est redoutée comme la seule calamité sans remède : intérêts matériels, bien-être, sécurité, fortune, tout est subordonné à ce suprême honneur d'appartenir à la France, d'être et de demeurer français ».

En 1888, François de Mahy est élu président d'honneur du Congrès des Sociétés françaises de géographie. Il fait de cette position l'occasion de donner des conférences à travers le pays où il martèle ses arguments en faveur de la colonisation de Madagascar. Pour de Mahy, la France ne colonise pas suffisamment par manque de volonté politique. Il fustige les dirigeants qui estiment que la France doit se centrer sur ses limites naturelles. Il affirme avoir donné entre 1888 et 1895 plus de 120 conférences sur ce thème⁹⁶⁹. En 1895, il fait une conférence à Rouen où Madagascar est abondamment évoquée⁹⁷⁰ : « J'ai vu à Tamatave des Français établis depuis 15, 30, 40 ans et ayant aussi bonne apparence que les honorables habitants de Rouen. Diego-Suarez possède un climat meilleur que celui de Toulon, et les campagnes environnantes sont aussi salubres que la France. Mais avons-nous d'autres raisons de vouloir y rester ? Oui, Mesdames et Messieurs. Vous savez qu'à l'heure actuelle, la société traverse une crise que seuls les cœurs légers peuvent méconnaître. Chaque jour, les journaux, les débats des chambres, vous mettent au courant des préoccupations des hommes politiques pour l'avenir de la société. De toutes parts, vous voyez chercher des remèdes à la crise sociale. Je vois, hélas ! peu d'accord dans les esprits sur ce qu'il y aurait à faire pour aménager le sort de la classe pauvre. Le malaise dont nous souffrons est général. Toutes les nations sont travaillées par le même mal, et toutes considèrent la colonisation comme une atténuation. Je n'ai pas la prétention d'apporter une panacée aux souffrances de la société française, mais je crois, sans exagération, que la colonisation

⁹⁶⁸ ANOM, 35 APC dossier 1, archives privées, François de Mahy, Discours de François de Mahy, 25 juillet 1885, *op. cit.*

⁹⁶⁹ ANOM, 35 APC dossier 1, archives privées, François de Mahy, Discours de François de Mahy à Rouen, novembre 1895, brochure tirée à part. « Le but des conférences que je fais en France, car celle que j'ai l'honneur de faire devant vous est peut-être la 120^e ou 130^e, est de montrer la valeur de Madagascar ».

⁹⁷⁰ *Ibidem.*

peut, dans une certaine mesure, atténuer une situation dont la gravité est démontrée tous les jours par des symptômes que les cœurs légers peuvent seuls méconnaître et négliger. A cela, quelles objections peut-on présenter ? ... On constatait l'année dernière que 30 000 Français s'étaient établis sur divers points du monde, notamment à la Plata, à la République argentine et à la Californie ».

Comme il l'avait fait à l'Assemblée en 1885, il poursuit son argument. Il faut orienter les flux migratoires des nécessiteux français vers les colonies françaises. Ils trouveront une solution à leur misère, et en même temps consolideront la présence française dans ces territoires. Il donne pour illustrer cela l'exemple de Madagascar : « En 1885, Diego-Suarez était un petit village de 150 à 200 habitants logés dans une cinquantaine de mauvaises paillottes. A l'heure actuelle, la population s'élève à 14 000 habitants venant pour la plupart de La Réunion et des îles malaises ... Oui, les Français ont les qualités nécessaires pour faire un colon ».

C'est la vision classique de la colonisation comme solution à la crise sociale. La Réunion a ainsi, après la crise sucrière de la fin des années 1860, organisé des départs de Créoles vers les colonies, notamment l'Indochine. Selon l'expression utilisée une première fois par Raphaël Barquissau, agrégé de lettres et poète réunionnais, La Réunion est une « colonie colonisatrice »⁹⁷¹. Il s'agit dans son esprit de valoriser une œuvre de civilisation, mais la réalité est avant tout économique pour les planteurs. La thèse fort instructive de Claude Bavoux a déjà mis en évidence l'attitude des Réunionnais à Madagascar de 1880 à 1925⁹⁷². Il montre comment La Réunion a cherché à justifier l'exploitation des richesses de la Grande Île. Elle s'y comporte littéralement en terrain conquis, cherchant à faire de Madagascar une réserve au service de Bourbon⁹⁷³. Depuis les années 1870, le recrutement d'engagés a fortement diminué. Même en difficulté, les plantations ont pourtant besoin de main-d'œuvre. L'économie de La Réunion reste une économie de plantation. La diversification n'y est déjà pas suffisante. Mais dans le même temps, on assiste au départ d'un certain nombre de Créoles vers des colonies où ils cherchent à réussir. C'est le cas pour l'Indochine par exemple. Un nombre conséquent de Créoles cherchent à quitter leur île où ils ont du mal à trouver des salaires leur convenant. En 1869 par exemple, une quarantaine au moins de Créoles se portent volontaires pour partir en Cochinchine⁹⁷⁴. Détachés de la terre, ils n'envisagent pas de faire le travail des anciens esclaves et des engagés, et préfèrent tenter leur chance là où leur statut de Français leur vaut automatiquement des avantages sociaux et judiciaires. Parmi ces Créoles, on

⁹⁷¹ Raphaël Barquissau, *Une colonie colonisatrice*. Saint-Denis : Imp. Drouhet, 1922. Voir Claude Bavoux, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, 2 tomes, thèse soutenue à Paris VII, sous la direction de Françoise Raison-Jourde, 1997, p. 18.

⁹⁷² Claude Bavoux, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, *op. cit.*

⁹⁷³ Daniel Varga, « Stiel, un agent recruteur sans peur mais pas sans reproche à Madagascar », *op. cit.*

⁹⁷⁴ ADR 4M129 : demandes de passages pour la Cochinchine, 1869.

trouve un certain nombre d'artisans, tailleurs de pierre, maçons, forgerons, mécaniciens...

Un convoi est organisé par le Gouverneur en 1869 pour envoyer à Saigon des ouvriers qualifiés. La Réunion est touchée par le marasme économique, alors que la Cochinchine est en plein développement. La Réunion qui cherche à l'extérieur de la main-d'œuvre pour son activité agricole, est donc aussi une terre de départ pour de nombreux Créoles, déclassés ou cherchant dans l'administration coloniale une possibilité de promotion sociale. D'autres départs ont lieu dans les années qui suivent ce premier convoi. Des certificats d'indigence sont ainsi délivrés par les autorités coloniales pour donner droit à un passage gratuit vers Saigon. La Réunion cherche donc à la fois à se procurer une main-d'œuvre pour son agriculture tout en se débarrassant de ses éléments douteux. Les arguments du député de La Réunion ne sont donc guère nouveaux. Si l'on replace ces départs dans une perspective impériale, il faut noter que les colonies attirent toujours un certain nombre de déclassés qui profitent des inégalités créées par le colonisateur entre Français et sujets, pour espérer une promotion sociale. C'est ce qu'illustre le roman de Claude Farrère, *Les Civilisés*, qui obtient le prix Goncourt en 1905. Il écrit ainsi : « Aux yeux unanimes de la nation française, les colonies ont la réputation d'être la dernière ressource et le suprême asile des déclassés de toutes les classes et des repris de toutes les justices. En foi de quoi la métropole garde pour elle, soigneusement, toutes ses recrues de valeur, et n'exporte jamais que le rebut de son contingent. Nous hébergeons ici les malfaisants et les inutiles, les pique-assiettes et les vide-goussets »⁹⁷⁵.

Lorsque la Grande île est finalement conquise à partir de 1895, François de Mahy soutient la politique de « pacification » menée par Joseph Gallieni, tout en incitant les Réunionnais à s'y installer. Il en a fait un moyen de salut pour son île natale. On encourage le départ des pauvres Créoles vers Madagascar, leur faisant miroiter des conditions meilleures. De Mahy lui-même avait réussi à faire voter 100 000 francs de crédit pour le transfert vers Madagascar de prisonniers de métropole. Mais cela n'aboutit pas. Dans le même temps, on cherche à recruter une main-d'œuvre malgache. C'est donc un double flux qui existe entre les deux îles. Des Créoles démunis ou en quête d'aventure dans un sens, des engagés malgaches qu'on a du mal à recruter dans l'autre sens. Il faut introduire ici une différence entre François de Mahy et les grands planteurs créoles. S'il est favorable au départ de Créoles pour coloniser Madagascar, il a toujours été hostile à l'introduction de main-d'œuvre étrangère. Il s'oppose aux grands planteurs de l'île, qu'il accuse d'être responsables de la misère sur l'île. Eux sont à la recherche de main-d'œuvre à travers l'engagisme, alors que pour le député, il faut d'abord utiliser la main-d'œuvre locale en améliorant ses conditions de vie et de salaire. Dans le débat sur le statut de Madagascar qui précède l'expédition de 1895, le *lobby* réunionnais, partisan de l'annexion, songe à expatrier les

⁹⁷⁵ Claude Farrère, *Les Civilisés*. Paris : Librairie Paul Ollendorff, 1905. Réédité aux éditions Kailash en 1997.

« petits colons » réunionnais, dont la misère est réelle. Nombreux sont les « petits blancs » qui survivent à peine, rejetés dans les zones où vivaient jadis les noirs marrons. La monoculture de la canne les a réduits à se contenter de minuscules plantations, vite balayées par les cyclones. Les envoyer à Madagascar, ce serait leur donner une nouvelle chance, des terres gratuites, un avenir, selon François de Mahy. Cependant, l'annexion obtenue, les politiques réunionnais se heurtent à l'intransigeance de Gallieni, qui considère qu'un capital minimum est nécessaire à tout Français qui souhaite s'installer à Madagascar. Il signe à la date du 15 juin 1903, un arrêté dont le premier article précise : « Nul ne sera admis à débarquer dans la colonie s'il ne fait la preuve d'y avoir un établissement ou s'il ne justifie de la possession d'un capital qui ne saurait être inférieur à 5000 francs, ou d'un emploi assuré par contrat ».

En 1903 encore, le Gouverneur de La Réunion, Paul Samary, cherche à justifier l'envoi de Malgaches à La Réunion, par le double argument colonial classique. « Nous vous avons envoyé nos meilleurs ouvriers pour vous développer. En échange il est logique de recevoir vos engagés, qui par ailleurs, seront civilisés par leur passage sur une vieille terre française ... La Réunion et la Grande-Île ont des intérêts communs qui les rendent solidaires. Madagascar a reçu de notre colonie des ouvriers d'art et de métier en grand nombre. Tous ceux qui les employaient ici souffrent de cet exode. Par réciprocité, la colonie serait heureuse d'obtenir à son tour quelques centaines de travailleurs à prendre là où leur départ ne peut nuire à aucun intérêt. A un autre point de vue, les hommes recrutés à Madagascar, après un séjour de quelques années ici, rentreront chez eux instruits de nos procédés de culture perfectionnée, et pourront alors être un facteur sérieux pour la bonne mise en valeur d'une région encore peu ouverte à la colonisation »⁹⁷⁶.

De Mahy soutient donc la création d'un empire colonial, afin de renforcer l'attachement de la France à l'outre-mer, mais aussi de renforcer la place de La Réunion aux yeux de la métropole.

François de Mahy, un Créole au service de la République française

François de Mahy est un parlementaire qui a marqué les débuts de la III^e République. D'abord par une longévité remarquable. Il a été député sans interruption de 1870 à sa mort en 1906. Celui qu'on surnomme « le Grand Créole » représente un modèle de vie parlementaire, mais avec la particularité d'être issu d'une île lointaine de l'océan Indien. Il défend la République dans une période où l'Assemblée nationale, siégeant à Bordeaux puis à Versailles, est majoritairement monarchiste. Il occupe des postes à responsabilité durant ses mandats. Il est rapporteur du budget des colonies en 1878 et 1879. Il est vice-président de la chambre en 1888 et 1895, questeur à de nombreuses

⁹⁷⁶ ANOM, MAD, GGM, Dossier D/6, lettre du Gouverneur de La Réunion, Paul Samary, au Général Gallieni, Gouverneur de Madagascar, 17 août 1903.

reprises⁹⁷⁷. Membre de différentes commissions, il a aussi occupé des fonctions ministérielles. Il est ministre de l'Agriculture entre 1882 et 1883 sur trois gouvernements, Freycinet (30 janvier-29 juillet 1882) puis Duclerc (7 août 1882-28 janvier 1883) puis gouvernement Fallières (29 janvier au 17 février 1883). Dans ce dernier gouvernement, il est par intérim et pour moins d'un mois, ministre de la Marine et des colonies. Il en profita pour organiser une expédition contre les Hovas, qu'il considère comme les ennemis de la France. Il fut ministre de la Marine et des colonies du gouvernement Tirard (11 décembre 1887 au 30 mars 1888). Jean Estèbe a étudié les ministres de la III^e République⁹⁷⁸. Il explique que l'accès aux honneurs réside moins dans l'hérédité de la notabilité, moins dans la possession de l'argent, que dans le diplôme et la formation. Mais le diplôme et la formation accompagnent souvent un bon enracinement social et l'assurance née d'un patrimoine considérable. François de Mahy s'inscrit dans ce cadre. Homme à la fois nouveau dans ses prises de position républicaines, il est aussi héritier d'une fortune et d'un enracinement local. L'appartenance du député à la franc-maçonnerie n'a rien d'exceptionnel sous la III^e République. L'affiliation à la maçonnerie n'est pas, par ailleurs, suivie d'une fidélité de longue durée. Une fois lancée dans une carrière qui demande et mobilise toute son énergie, le maçon politicien a tendance à s'éloigner de ses attaches originelles. C'est également ce qui s'applique au député créole, que l'on voit peu assidu aux réunions de sa loge en métropole. S'il est hostile à l'Eglise en tant qu'institution, il ne se déclare pas antireligieux. Il est le seul parlementaire de l'Outre-mer français à voter en 1905 contre la loi de séparation des Églises et de l'État.

Des liaisons dangereuses

L'Affaire Dreyfus va marquer une radicalisation du personnage. Il se rapproche progressivement des mouvements nationalistes antisémites. Il est délégué de la Ligue de la patrie française, fondée en décembre 1898 en réaction à la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme. Il prend nettement position contre le capitaine au nom de l'unité nationale qui doit se faire autour de l'armée. Il n'hésite pas à déclarer : « Dreyfus incarne le parti de l'étranger, ennemi de la France, ennemi de notre île natale »⁹⁷⁹. De Mahy s'exprime régulièrement durant l'affaire Dreyfus, toujours en faveur de la culpabilité du capitaine entre 1898 et 1906. Pour le député de Saint-Pierre, il s'agit de défendre la France contre le parti de l'étranger, dans lequel il met en vrac les Juifs, les étrangers, les Anglais notamment. Dans *Le Ralliement*, journal réunionnais, il s'en prend le 23 février 1898 à la « finance cosmopolite qui a pris la direction de l'affaire Dreyfus, menaçant la justice militaire, insultant la chambre des députés ». Selon Zeev Sternhell, de Mahy

⁹⁷⁷ En 1878, 1879, 1881, 1882 et 1888.

⁹⁷⁸ Jean Estèbe, *Les ministres de la République*. Paris : FNSP, 1982.

⁹⁷⁹ Pierre Pierrard, *Les chrétiens et l'affaire Dreyfus* ; Paris : Editions de l'atelier, 1998.

occupe la fonction de délégué au Bureau de La Ligue de la Patrie française, le 19 février 1899⁹⁸⁰. Le 20 juin 1899, le mouvement « Action Française » est lancé lors d'une conférence du professeur de philosophie Henri Vaugois, présidée par François de Mahy. Il est antidreyfusard et dénonce le parti du cosmopolitisme et le Juif, qu'il qualifie de traître. Mais s'il est antidreyfusard, il reste un républicain convaincu.

Il s'en éloigne quand Vaugois et Maurras s'affirment antirépublicains. Il est cependant resté antidreyfusard jusqu'au terme de sa vie. Il a dénoncé la réintégration de Dreyfus et du général Picquart en 1906.

Conclusion

On peut, au terme de cette étude, affirmer que le bilan de l'action de François de Mahy en faveur de son île est assez limité. Républicain fervent et très attaché à son île, il lui a appliqué des schémas de développement simplistes. Il voyait dans l'aventure coloniale la solution aux problèmes locaux. En tant que ministre, il n'a guère réussi à faire appliquer des mesures économiques, comme le soutien aux exportations de sucre de canne, en faveur de La Réunion. Il n'a pu faire appliquer des mesures en faveur du sucre réunionnais menacé par la betterave. Notre étude basée sur une première approche des papiers privés du député doit encore se poursuivre aux archives d'outre-mer à Aix en Provence. Cela permettra d'affiner notre analyse de l'action de celui qu'on a surnommé le « Grand Créole ». Il représente de façon très claire cette politique colonisatrice de La Réunion cherchant dans le cadre colonial le salut de Bourbon.



Statue de François de Mahy devant l'Hôtel de ville de Saint Pierre

⁹⁸⁰ Zeev Sternhell, *Maurice Barrès et le nationalisme français : la France entre nationalisme et fascisme*, préface de Raoul Girardet. Paris : Armand Colin, 1972 ; rééd. Presses de Sciences Po, 2000.